

MAIRIE
de
CROISY SUR EURE

DELIBERATION
REUNION DE CONSEIL DU 4 SEPTEMBRE 2015

Le quatre septembre deux mil quinze, à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Michel de Monicault, maire.

Étaient présents : L. Baudry, M. Boucher, C. Garreau, A. de Lavilléon, M.A. Le Bournault, H. Moinet, J. Sabourin, J. Taccoen
Absents : JF. Carrière, E. Labarre,

Julie Taccoen a été nommée secrétaire

Date de convocation : 30/08/2015
Date d'affichage : 30/08/2015
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 9

1) Approbation CR du dernier conseil du lundi 06 Juillet à l'unanimité

2) Création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir dans le cimetière de Croisy sur Eure.

- Le maire rappelle qu'il y a trois ans, le projet de création d'un columbarium avait été envisagé. Des contacts avaient été pris avec les pompes funèbres de la région et une prospection avait été faite au salon des maires. Des catalogues et propositions nous avaient été envoyés. Les pompes funèbres générales d'Evreux s'étaient alors déplacées pour faire une étude. Le conseil de l'époque avait opté pour choisir une solution de cavurnes intégrées à même le sol à l'encontre d'un monument à étage. L'emplacement avait été choisi derrière le chœur de l'église permettant de garantir l'intimité du jardin du souvenir et profiter de l'angle des murs en pierres pour créer un aménagement floral et paysager propice derrière le jardin du souvenir et derrière les emplacements des cavurnes. Les comparaisons de prix montraient cette solution avantageuse. Le maire présente au conseil la proposition retenue à l'époque avec les montages photos réalisés.

La discussion est alors lancée :

- **Emplacement dans le cimetière.** La position derrière l'église ne fait pas l'unanimité car elle ne met pas en valeur le projet. L'emplacement est aussi trop reculé (hors de la zone des tombes et peu visible). Un autre emplacement adossé au mur entre le boîtier EDF et la tombe de la famille Biais (enfant décédé à la naissance) est proposé. Cet emplacement doit cependant être analysé car les réseaux d'alimentation électrique de l'église passent le long de ce mur. Un espace de 2m devrait être respecté entre le columbarium et le mur.

→ Le conseil décide de ré analyser avec les entreprises de pompes funèbres les deux solutions. La majorité du conseil s'oriente cependant vers l'emplacement derrière le chœur de l'église à côté des deux tombes des anciens propriétaires du château (familles de Jean Louis de Turicque (mort en 1823) et Jean Léonor Romain de Gain de Montagnac (mort en 1818)

- **Configuration et disposition du lieu** (style, matériaux et aménagement de l'environnement) ; nombre de cavurnes à créer.

La solution choisie de cavurnes enterrées est contestée par H Moinet qui argumente ce choix par le fait que certaines personnes ne souhaitent pas être inhumées dans le sol et voudront avoir un casier disposé dans un monument hors sol.

→ Le conseil accepte cet argument mais met en avant le problème financier d'investissement à réaliser (monument beaucoup plus cher que la solution cavurnes). Il décide de partir sur un projet avec cavurnes avec la possibilité d'une extension avec monuments à cases. Le conseil demande de reprendre rapidement le dossier initial et de mettre en concurrence les entreprises sur la base de leurs idées et des propositions financières correspondant au projet présenté par les pompes funèbres d'Évreux.

- **Prix de vente d'une concession** pour aménagement d'une cavurne. Le prix d'une concession pour un caveau dans le cimetière de la commune de Croisy sur Eure est de 200€. La discussion porte de savoir si on applique le prix au prorata de la surface ou si on applique un prix lié à la fonction de l'emplacement. Le conseil pense que le prix doit être correct. Qu'en sera-t-il si on vend des cases dont le monument support qui sera financé obligatoirement sur investissement de la commune ? Il faut aussi considérer le taux de remplissage et le vieillissement des monuments. Le prix de la cavurne pourrait être assorti pour une durée à déterminer. (10ans -20 ans - ...perpétuité)

→ Le conseil propose de faire une étude de marché sur le prix de vente à partir des prix institués dans les autres communes. (Cyril Garreau se propose de faire cette recherche)

- Modification du règlement du cimetière avec ajout du règlement pour le columbarium. Le règlement du cimetière devra intégrer le règlement spécifique du columbarium. Certaines entreprises de pompes funèbres proposent cette prestation dans leur devis (gratuitement)

3) Prêt relais pour financement des travaux de la mairie.

Le maire fait état de la nécessité de mettre en place un prêt relais en attente de versement des subventions attendues suite aux investissements réalisés cette année (achat de la maison Levannier, travaux pour la création de l'atelier, travaux de réfections charpentes et toitures, travaux de gros œuvre du futur préau...) Le maire présente le tableau financier des dépenses et des recettes des subventions attendues. La date de versement des subventions dépend des fonds disponibles en préfecture. On ne peut donc connaître le planning exact des versements des subventions au budget de la commune (recettes). Le délai de 1 an devrait donc être sécuritaire.

Le maire fait état de la proposition du crédit agricole suivante :

- montant 100 000 €
- durée 1 an
- taux 1.10 %
- paiement des intérêts annuels
- remboursement anticipé sans pénalités moyennant un préavis de 30 jours.

Le conseil après délibération donne son accord à l'unanimité et donne pouvoir au maire pour signer la proposition du Crédit agricole.

La décision modificative relative à l'inscription du prêt relais au BP 2015 est la suivante :

| | |
|------------------------|-----------|
| - Recettes compte 1641 | 100 000 € |
| - dépenses compte 2313 | 100 000 € |

4) Chemin de la cavée Marceau :

Madame Aussant a demandé par courrier la réfection de la partie du chemin de la Cavée Marceau allant de la place à l'entrée de la maison qu'elle loue en haut du chemin. Les pompiers et gendarmes se sont plaints de ne pouvoir accéder à la maison avec leur véhicule.

Après analyse en conseil municipal, il s'avère que la première partie de ce chemin est répertoriée en voirie communale par le syndicat de voirie et la deuxième partie, dégradée par le passage des véhicules des occupants de la chaumière est un chemin rural. Une réponse va être adressée à la fois à la locataire, Madame Aussant, et au propriétaire indiquant que suivant la législation en vigueur, il revient à ce dernier d'entretenir le chemin rural (propriété privée de la commune) que la commune met à sa disposition. Le conseil reconnaît que ce chemin est impropre à la circulation et qu'il convient de trouver une solution rapide et reste ouvert à une discussion éventuelle avec le propriétaire.

5) Projets travaux du SIEGE : amélioration de l'éclairage public en vue d'économie d'énergie. Le SIEGE a pris la décision de modifier le montant des taux de participation pour l'éclairage public. La suppression des luminaires équipés de lampes vapeurs de mercure et des luminaires de type boule est subventionnée à 80% dorénavant au lieu de 60 %.(participation communale de 20%). Il s'en suit que pour les travaux prévus au titre de 2015, la participation de la commune sera inférieure à celle prévue dans la convention signée il y a 2 mois. (6 éclairages à changer et pose de 3 luminaires) et inscription en 2016 du changement des éclairages à la sortie de la route de Vaux (4 luminaires).

6) Informations diverses :

a. Rentrée scolaire

- Liste des élèves (suivant nos informations)

Lycée : 3

Collège Pacy : 7

Primaire : 11

Maternelle : 10

- Ramassage scolaire conforme avec un arrêt prévu à la fromagerie Boursin. Mais problématique d'arrêt du car : il est important que les enfants soient bien à l'heure pour ne pas bloquer l'entrée de l'usine.
- Reprise de l'organisation des activités « activités périscolaires » suivant bilan du mois de juillet consultable en mairie

b. Rapport d'activité de la CAPE à lire et critiquer par tous les conseils municipaux. (obligation réglementaire) ; 3 exemplaires à faire circuler, et lecture disponible en mairie.

c. Travaux de réhabilitation de la continuité hydro morphologique de l'Eure et modification de l'embouchure du bras du Bechet terminé à 80%. Le curage de l'amont du Bechet est encore à réaliser.

d. Fleurissement de la commune :

- Le passage du jury de secteur à eu lieu le 25 juin , le passage du jury départemental, le 23 juillet et le passage du jury Régional, le mercredi 26 août
- Le résultat du verdict sera connu en novembre.
- Le passage du jury de Vaux sur Eure destiné au concours des maisons fleuries a eu lieu le 26 août. (10 maisons reconnues)
-

e. prochaines réunions :

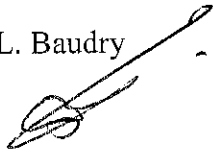
- prochain conseil : **vendredi 2 octobre**

- Enquête publique PLU (rappel des dates de permanence de monsieur l'enquêteur :
 - le 1^{er} septembre matin,
 - le 12 septembre matin,
 - le 18 septembre de 17h à 19h.
 - le 30 septembre de 15 à 18 h.
- Journées du patrimoine les 19 et 20 septembre avec visite de Croisy le samedi et le dimanche à 14h30. (samedi disponibilité de J Sabourin ?)
- le 17 septembre réunion des maires de la CAPE.
- le 22 septembre 2015 à 14h30, Convocation du comité de pilotage du site de NATURA 2000 de la vallée de l'Eure : nomination du président
- signature du contrat d'agglomération le 11 septembre 2015 à 15h30 à la CAPE (Douains) voir invitation.
- CCAS : organisation des festivités de fin d'année début octobre.
- réunion commission environnement fleurissement début octobre.
- réunion travaux (extension mairie) fin septembre

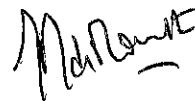
Signatures :

JM de Monicault

L. Baudry



M. Boucher,



JF. Carrière,
absent

C. Garreau



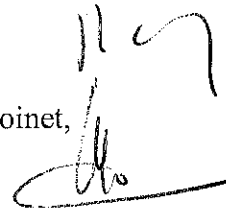
E. Labarre
absente

A. de Lavilléon

M.A. Le Bournault



H. Moinet,



J. Sabourin,



J. Taccoen

